



REUNION DE COMITE DIRECTEUR

CRTE/CRE CVL

13/10/2016



-Procès verbal-

Etaient présents :

Mesdames, Josiane GOURDY, Anne Sophie RIGUET, Emmanuelle BAILLY, Isabelle GOBERT
Messieurs Pascal DEBOUDT, Jean-François de MIEULLE, Claude COTTET, François PIQUEMAL,

Etait invité : Philippe MACE (Délégué régional du GHN)

Permanent du CRECVL : Clément MILLET.

Ordre du jour:

1. Enveloppe budgétaire Plan Régional Qualité dans le cadre du CAP FILIERE 2016/2020

La réunion est ouverte à 9h30

Pascal DEBOUDT ouvre cette réunion en remerciant les membres élus présents.
Il est précisé que nous traiterons sur cette réunion un sujet unique.

1. Enveloppe budgétaire Plan Régional Qualité dans le cadre du CAP FILIERE 2016/2020

Il est mentionné qu'une décision du Comité Directeur avait été approuvée pour présenter à la région, une enveloppe pour le Plan Régional Qualité à hauteur de 381 000 euros sur un cofinancement de 30 % par projet d'investissement.

Il est précisé que suite à la dernière réunion à la région avec le CERC pour le CAP Filière 2016/2020, les propositions et arguments du CRECVL n'ont pas été retenus :

-Diminution de 30 % à 20 % du cofinancement: Il est mentionné que certaines régions cofinancent des investissements à 30 % via le FEADER. Le CERC n'a pas réalisé le travail sur le FEADER.

-Refus par le CERC et la région de lier les investissements à la création d'emplois dans le cadre du Plan régional qualité.

Pascal DEBOUDT, mentionne que lors de la réunion à la région, il a été soulevé le fait que ce CE RC n'était absolument pas représentatif de l'économie de la filière. Il a été également précisé qu'aucun syndicat employeur et salarié n'étaient conviés pour représenter les professionnels.

Il est constaté à la lecture des fiches actions, que ce CAP est une nouvelle fois en majorité à destination des éleveurs amateurs et non des professionnels. Les Centres équestres ne se retrouvent pas dans ce CAP filière 3G.

François PIQUEMAL, mentionne le fait, qu'il est important que la Région sache que nous ne repartirons pas sur un prochain CAP filière (2 020-2 025) sans un changement des statuts du CERC. Le CRECVL a essayé de

faire avancer le CERC, toutefois les statuts de cette association ne laissent à ce jour aucune place pour la représentativité des centres équestres.

Il est mentionné que le coût de fonctionnement du CERC de 256 800 euros pour la durée du CAP est une aberration par rapport à la production et représentativité du CERC dans la filière.

Philippe MACE, intervient en mentionnant le fait, que le CERC refuse de mutualiser ses moyens avec ceux du CRECVL (bureau/moyens de communication...) est incohérent avec le coût de fonctionnement du CERC affiché.

Jean-François de MIEULLE, informe qu'il est important de mentionner par écrit à la région, qu'il est anormal de cofinancer des projets d'investissements à des éleveurs non professionnels via le CAP FILIERE.

Claude COTTET, qui était présent à la réunion COPIL à la région, informe les élus que la négociation n'a pas été possible et que nous étions arrivés à une situation de rupture avec la Région. L'ensemble des élus s'accordent sur le fait que ce n'est pas une solution de créer une rupture avec le Conseil Régional. Il est ajouté que l'enveloppe proposée de 285 000 euros est insuffisante, mais ré-ajustable à mi-parcours, engagement verbal de Madame Tania ANDRE Conseillère régionale déléguée auprès du vice-président.

A la demande générale, un travail d'argumentaire devra être réalisé et travaillé avec l'ensemble des élus, pour démontrer que ce CAP Filière, est à destination majoritairement à des éleveurs amateurs non représentatifs de la profession et de ses professionnels.

François PIQUEMAL, précise que nous devons accentuer notre argumentaire sur le fait que le CRECVL se réserve le droit d'exiger dans le prochain CAP, des critères d'éligibilités plus précis pour l'ensemble du CAP . (Adhésions /Cotisations...)

Josiane GOURDY, émet le fait qu'il est important de lancer rapidement notre action Plan Régional Qualité pour se donner les moyens de consommer l'enveloppe. Pascal DEBOUDT, précise que dès la signature du CAP Filière, un courrier sera adressé à l'ensemble des clubs.

A la suite de ces échanges, il est approuvé à l'unanimité des élus du Comité Directeur :

-De mandater, Monsieur Pascal DEBOUDT, Président du CRECVL, à accepter et signer la proposition pour le Plan Régional Qualité à hauteur de 283 000 euros.

-De mentionner à la Région la motion suivante :

« Nous regrettons que le Conseil Régional persiste à s'appuyer sur une association non représentative de la profession et de concentrer ainsi ses moyens en faveur des éleveurs amateurs.

Nous pouvons également déplorer que le tourisme équestre faute de financement via le cap filière 3G, ne puisse plus être présent au Salon du Cheval de Paris. »

Fin de la réunion : 10h10